



## Rapport de la commission de gestion – préavis 01/2023

La commission de gestion, composée de Messieurs Damien Gfeller, William Montagrin, Steeve Duvoisin et Patrick Aerny, s'est réunie le 22 mai 2022 pour étudier le préavis 01/2023, concernant les comptes de l'année 2022.

La Municipalité a délégué Mme Chrystèle Vidmer, boursière, et M. André Cachin, syndic et municipal en charge des finances. La commission les remercie pour les informations fournies en vue de l'établissement de ce rapport.

Tout d'abord, et suivant nos précédentes discussions sur le suivi des comptes, la présentation du préavis et son contenu ont notablement évolué vers **un rapport plus analytique et synthétique des éléments clé de nos finances**. Nous remercions et félicitons les personnes mentionnées ci-dessus pour ce grand pas en avant. Et recommandons sa lecture aux membres du Conseil qui n'auraient pas encore eu l'occasion de le faire.

De ce rapport, la Commission souhaite relever les points suivants :

Chapitre 1 : Le rapport nous fournit un résumé chiffré des taux d'imposition et valeur de point d'impôt comparatifs entre Orges et les moyennes cantonales. Nous sommes une commune en **bonne santé financière par rapport à la moyenne cantonale**.

Chapitre 2 : Nous avons sollicité une plus grande transparence et une meilleure allocation des frais et amortissement par centre de charge, en particulier **pour les comptes affectés** – déchèterie, épuration et service des eaux. Des ajustements ont été apportés pour une meilleure visibilité et prise de décision. Pour les comptes 2022 un certain nombre d'écritures comptables sous forme de mouvements sur les fonds de réserve et amortissement rendent le comparatif avec le budget délicat mais le but d'une allocation la plus effective possible des charges et produits est atteinte.

Nous pouvons ainsi clairement noter que **le poste de la déchèterie est déficitaire** et que des mesures devront être prises prochainement.

Au chapitre 2, toujours de **grandes variations dans les revenus effectifs** de la Commune par rapport au budget. La baisse des impôts sur la fortune, la stagnation (momentanée ?) des impôts sur le revenu, la faiblesse des impôts sur les personnes morales, sont heureusement compensées par des corrections positives pour la Commune sur des gains immobiliers et correctifs de frais de péréquation.

Chapitre 3 : L'analyse du ménage courant selon les comptes de fonctionnement par nature nous permet **d'isoler les effets des comptes de péréquation et de suivre les frais effectivement gérés par notre Municipalité**. Nous constatons que ceux-ci sont maîtrisés à 627'000.- pour 634'000.- au budget. Figure également dans ce rapport un intéressant graphique des frais en milliers de francs du ménage courant sur 10 ans. A ce sujet la Commission reviendra avec quelques propositions concrètes pour intégrer un suivi des coûts par habitant.

Chapitre 4 : Concernant l'analyse des mouvements de péréquation - financiers, police et prévoyance sociale, la lecture peut facilement donner le mal de mer ! Pour rappel les acomptes 2022 sont calculés sur la base des comptes 2020 et entraînent des mouvements correctifs proche de l'absurde. Même si les acomptes budgetés à 585'000.- sont proches de l'effectif à 551'000.-, les corrections sont cette année de 335'000.- soit 60% des acomptes. **La nouvelle méthode de calcul de péréquation est annoncée pour 2025**, nous nous réjouissons !

Chapitre 5 : Si le tableau des investissements est déjà mis à disposition depuis quelques années, nous avons apprécié y trouver dorénavant un **suivi des préavis en cours**. Chacun/e pourra y trouver les réponses à ses questions concernant l'état des dépenses de chaque préavis. Il pourrait être intéressant de rajouter une colonne pour distinguer les préavis encore en cours de ceux terminés.

Chapitre 6 : ce chapitre donne des commentaires particuliers sur certains comptes de l'exercice, c'est en fait le contenu de **l'ancien format du préavis**.

Dernier point de commentaire : A la lecture du rapport de la fiduciaire Fidinter sur la vérification des comptes annuels arrêtés au 31 décembre, nous notons que ceux-ci sont **conformes aux dispositions légales** en la matière et nous remercions également la boursière Madame Vidmer pour leur **excellente tenue**.

En conclusion, la commission de gestion recommande d'accepter les comptes 2022, tels que présentés avec un excédent de revenus de 56'493.78.-

---

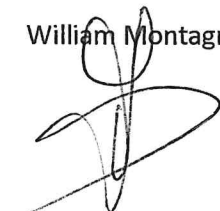
Orges le 1<sup>er</sup> juin 2023

Signature des membres de la Commission de gestion :

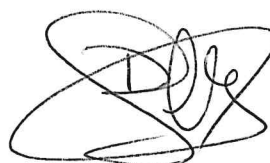
Patrick Aerny



William Montagrin



Damien Gfeller



Steeve Duvoisin

